



Hôtel de Ville
3, Grande rue de la Trinité
44191 Clisson
Tél. 02 40 80 17 80
contact@mairie-clisson.fr
www.mairie-clisson.fr

Objet : **CONSEIL MUNICIPAL
CONVOCA TION**

Clisson, le 26 octobre 2018

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra, le

Jeudi 8 novembre 2018 à 19 h 30
au Cercle Olivier-de-Clisson.

ORDRE DU JOUR

1. Étude et vote des procès-verbaux issus des séances des 31 mai, 12 juillet et 27 septembre 2018.

MOYENS GENERAUX

2. **FINANCES**
Tarifs communaux
 - *Fixation du prix de vente de l'eau potable de la redevance d'assainissement et des autres participations applicables à l'exercice 2019*
3. **FINANCES**
Budget Principal
 - *Adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget Principal et des Décisions Modificatives aux Budgets annexes*
4. **FINANCES**
Admission en non-valeur
 - *Approbation de l'état des titres irrécouvrables*
5. **FINANCES**
Tarifs, régies et participations
Police Municipale
 - *Approbation de clôturer la régie de recettes de l'Etat pour l'encaissement du produit des amendes forfaitaires de la police de circulation à compter du 1er janvier 2019.*
6. **RESSOURCES HUMAINES**
Dispositif 'argent de poche destiné aux jeunes de 16 à 17 ans révolus
 - *Approbation de l'élargissement du Dispositif « Argent de Poche ».*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7. INTERCOMMUNALITE

Clisson Sèvre et Maine Agglo

- › *Approbation du rapport 2018 de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C)*

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

8. URBANISME

Plan Local d'Urbanisme

Modification n°8 du PLU

- › *Justification de l'ouverture à l'urbanisation*

9. URBANISME

Domaine et Patrimoine

Servitude et occupation du domaine public

- › *Autorisation donnée au Maire, ou à défaut un adjoint, pour signer la Convention de servitude ENEDIS définissant les conditions d'implantation d'une canalisation souterraine sur le domaine public*



Xavier Bonnet
Maire

N.B. -

Pour valoir 'Note de synthèse', l'ensemble des projets des délibérations est transmis, par voie électronique, à l'adresse personnelle de chacun des Conseillers municipaux.

→ *Il est rappelé que les dossiers sont à la disposition des Conseillers municipaux qui le souhaitent et sont consultables au Service 'Secrétariat général' de la Mairie.*